



Fiches ressources

L'insertion professionnelle

CE QUE PREVOIT LA LOI

En matière d'emploi, la loi de 2005 confirme les dispositions de la loi de 1987 sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH à 6% d'emplois réservés). Elle étend cette obligation à la fonction publique. Elle durcit les sanctions financières en cas de non-respect de cette obligation en augmentant le montant de la contribution à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Pour la fonction publique, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH) a une mission similaire à l'Agefiph.

Mesures de la loi de 2005 :

- Principe de retour dans l'entreprise en cas d'inaptitude.
- Renforcement du dispositif de détection et de répression des infractions.
- Incitation à la négociation professionnelle en faveur de l'insertion professionnelles des personnes handicapées.
- Conventionnement AGEFPIH.
- Obligation d'emploi.
- Système d'aide attribuée par le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

LES ANNONCES DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH) 2023 :

- Suppression de l'orientation vers le marché du travail par les MDPH.
- Information systématique par les MDPH à Pôle Emploi/Cap Emploi des délivrances de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Création d'un appui renforcé à la définition du projet professionnel par Pôle Emploi.
- Développement de « l'emploi accompagné ».
- Amélioration de l'accès à la formation ordinaire.
- Rendre la reprise d'un emploi incitative financièrement.
- Portabilité des équipements.

- Favoriser l'engagement des employeurs privés et publics : baromètre, référents, réforme de la législation sur les emplois exigeant des conditions d'aptitudes particulières (ECAP).

LES CHIFFRES CLES

- 674 400 travailleurs handicapés sont employés en 2023 dans les 112 300 entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).
- 1,2 M de PH sont en emploi en 2023, soit 4,3 % de l'ensemble des personnes en emploi.
- 487 132 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrit à France travail.
- 55 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont au chômage de longue durée.
- La RQTH et les orientations professionnelles représentent le principal droit attribué par les MDPH avec respectivement 20,58 % et 12,59 % de l'ensemble des droits ouverts par les MDPH en 2022.
- Le taux d'emploi direct majoré (c'est-à-dire avec survalorisation des plus de 50 ans) est à 4,7% en 2023 dans le secteur privé (3,6% sans majoration) (source DARES Résultats n°67 de novembre 2024).
- Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) dans l'ensemble de la fonction publique s'élève à 5,66 % (source FIPHFP).